

au projet de raccordement. Ce programme doit être déposé auprès du ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs au moment de la demande visant l'obtention du certificat prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONDITION 3 MILIEUX HUMIDES

Hydro-Québec doit identifier et cartographier les emplacements précis des chemins d'accès et des pylônes et analyser leurs impacts sur les tourbières selon la séquence « éviter-minimiser-compenser ». Cette information doit être fournie dans la demande de certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Comme mesure de compensation, Hydro-Québec doit effectuer un suivi des impacts des pylônes sur les tourbières, le cas échéant. Le suivi doit porter sur un pylône qui sera construit sur sol gelé et un pylône construit sur sol non gelé dans des tourbières représentatives du milieu. L'état de la végétation aux sites et au pourtour des pylônes doit être caractérisé avant les travaux et un an après la mise en service de la ligne.

Si des impacts notables sur les milieux humides sont observés lors de ce suivi, celui-ci devra être prolongé et des mesures d'atténuation ou de compensation devront être proposées par Hydro-Québec. Celles-ci devront être fonction de l'emplacement des pylônes, de l'importance des impacts (modifications de la fonction du milieu humide, de la végétation, du drainage, etc.) et de la valeur des milieux humides affectés. Les rapports de suivi doivent être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard trois mois après chaque vérification sur le terrain;

CONDITION 4 GESTION DES DÉBRIS LIGNEUX

Dans la mesure du possible, Hydro-Québec doit privilégier le déchetage comme moyen de gestion des débris ligneux au moment du déboisement des emprises de lignes.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56161

Gouvernement du Québec

Décret 803-2011, 3 août 2011

CONCERNANT l'approbation des plans et devis d'Hydro-Québec pour son projet de construction des ouvrages de retenue à l'exclusion de la section en béton de l'évacuateur de crues de l'aménagement hydroélectrique de la Romaine-2 situé sur la rivière Romaine

ATTENDU QU'Hydro-Québec soumet pour approbation les plans et devis pour son projet de construction des ouvrages de retenue à l'exclusion de la section en béton de l'évacuateur de crues de l'aménagement hydroélectrique de la Romaine-2 situé sur la rivière Romaine, sur le territoire non organisé de Lac-Jérôme et sur le territoire de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre;

ATTENDU QUE les travaux consistent à construire un nouvel aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine, soit l'aménagement de la Romaine-2. Ce dernier comprendra un barrage muni d'un évacuateur de crues et de cinq digues;

ATTENDU QUE le présent décret vise la construction du barrage et des digues ainsi que l'excavation de l'évacuateur de crues;

ATTENDU QUE l'aménagement de la Romaine-2 sera situé au PK 90,3 de la rivière Romaine, sur le territoire non organisé de Lac-Jérôme et sur le territoire de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, circonscription foncière de Sept-Îles, dans la municipalité régionale de comté de Minganie;

ATTENDU QUE le gouvernement a autorisé par le décret numéro 530-2009 du 6 mai 2009, modifié par le décret numéro 249-2011 du 23 mars 2011, la délivrance d'un certificat d'autorisation à Hydro-Québec relativement au projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Minganie;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a été autorisée, par le décret numéro 537-2009 du 6 mai 2009, à construire le complexe hydroélectrique de la Romaine, les routes d'accès ainsi que les infrastructures et les équipements connexes;

ATTENDU QUE les forces hydrauliques et les terrains affectés par les ouvrages et le refoulement des eaux sont tous du domaine de l'État pour lesquels Hydro-Québec doit obtenir les droits pour la construction, le maintien et l'exploitation de l'aménagement hydroélectrique d'une puissance installée de 640 MW;

ATTENDU QU'Hydro-Québec détient actuellement des droits d'occupation provisoire de ces immeubles. Elle a entrepris les démarches nécessaires auprès du gouvernement du Québec en vue d'obtenir la mise à la disposition des immeubles et des forces hydrauliques requis pour l'exploitation des aménagements, comme le permet l'article 32 de la Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., c. H-5);

ATTENDU QUE l'autorisation de construction requise en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01) a été délivrée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 27 mai 2011;

ATTENDU QUE l'approbation des plans et devis des travaux est requise en vertu des articles 56 et suivants de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13);

ATTENDU QUE les plans et devis faisant l'objet de la présente demande d'approbation ont été examinés par deux ingénieurs du Centre d'expertise hydrique du Québec du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et qu'ils ont été jugés acceptables;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

QU'Hydro-Québec devra terminer le processus de vérification et de régularisation des droits fonciers dans les meilleurs délais et, par la suite, établir la preuve qu'elle détient tous les droits fonciers requis avant la mise en eau de l'aménagement;

QUE soient approuvés, aux conditions générales d'approbation ayant fait l'objet de l'arrêté en conseil numéro 682 du 26 avril 1963, les plans et devis suivants d'Hydro-Québec pour son projet de construction des ouvrages de retenue à l'exclusion de la section en béton de l'évacuateur de crues de l'aménagement hydroélectrique de la Romaine-2 situé sur la rivière Romaine :

1. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Clôtures, boulons et goujon – Élévations et détails », planche C14, daté, signé et scellé le 23 juin 2010 par M. Guillaume Lafortune, ing., Consortium RSW / SNC;

2. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Consolidation et protection superficielle du roc – Zone de la structure – Rive gauche – Élévation », planche C11, daté, signé et scellé le 24 novembre 2010 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

3. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Consolidation et protection superficielle du roc – Zone de la structure – Rive droite – Élévation », planche C12, daté, signé et scellé le 24 novembre 2010 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

4. Un devis technique intitulé « Aménagement hydroélectrique de la Romaine-2 – Construction du barrage et des digues A2, B2, C2 et excavation phase 2 de l'évacuateur de crue (sic) – Clauses techniques particulières – Lot n^o R2-06-04 – Addenda 3 », daté, signé et scellé le 8 décembre 2010 par MM. Benoît Mathieu et Jacques Parent, ingénieurs, Consortium RSW / SNC;

5. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 Agencement général – Plan et coupe longitudinale », planche C3, daté, signé et scellé le 19 janvier 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

6. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Canal d'amenée – Excavation – Plan, élévation et coupes », planche C7, daté, signé et scellé le 19 janvier 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

7. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Canal de restitution – Excavation – Plan, élévation et coupes », planche C8, daté, signé et scellé le 19 janvier 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

8. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Rive gauche et rive droite – Consolidation et protection superficielle du roc – Élévations », planche C9, daté, signé et scellé le 19 janvier 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

9. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Consolidation et protection superficielle du roc – Coupes », planche C10, daté, signé et scellé le 19 janvier 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

10. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Zone de la structure – Rideau d'étanchéité – Plan et coupe », planche C15, daté, signé et scellé le 19 janvier 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

11. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Phase 1 – Zone de la structure – Béton de remplissage – Plan, coupes et détail », planche C16, daté, signé et scellé le 19 janvier 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC;

12. Un devis technique intitulé « Aménagement hydroélectrique de la Romaine-2 – Construction des diges D2, E2 et F2 – Clauses techniques particulières – Lot n^o R2-06-05 – Addenda 3 », daté, signé et scellé le 11 février 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

13. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Secteur du barrage – Débits naturels journaliers et mensuels », planche G5, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. G. Pitchen, ing., Consortium RSW / SNC;

14. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Secteur du barrage – Courbes d'emmagasinement, de remplissage et de fréquences des crues », planche G6, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. G. Pitchen, ing., Consortium RSW / SNC;

15. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Étapes de dérivation et de construction », planche G7, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

16. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Étapes de fermeture de la rivière – Plans et courbes de fermeture », planche G8, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

17. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dérivations provisoires – Niveaux d'eau, courbes de tarage et superficies inondées », planche G9, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

18. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Secteur du barrage – Déboisement », planche G10, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

19. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Implantation et excavation – Plan et coupe », planche G11, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

20. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Canal de restitution – Excavation et consolidation – Coupes – Feuille 1 de 2 », planche G12, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

21. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Évacuateur de crue (sic) – Canal de restitution – Excavation et consolidation – Coupes et détails – Feuille 2 de 2 », planche G13, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

22. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Ouvrages de retenue à noyau asphaltique – Préparation des fondations », planche G15, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

23. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage et diges A2 et B2 – Préparation des fondations – Socle en béton et remblai – Détails », planche G16, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

24. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Ouvrages de retenue – Socle de béton et injection – Plan, coupes et détails », planche G17, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par MM. Mark L. Adaszkievicz et Benoît Mathieu, ingénieurs, Consortium RSW / SNC;

25. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Matériaux de remblai – Limites et courbes granulométriques spécifiées », planche G18, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

26. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage et batardeaux – Implantation – Plan », planche G19, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

27. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Pré-batardeau et batardeau amont du barrage – Plans, coupes et détails », planche G20, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

28. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Batardeau aval du barrage – Plans, coupe et détails », planche G21, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

29. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Excavation – Plan », planche G22, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

30. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Socle en béton – Profil et coupes », planche G23, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M^{me} Geneviève Landry, ing., Consortium RSW / SNC;

31. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Injection de rideau – Profil », planche G24, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M^{me} Geneviève Landry, ing., Consortium RSW / SNC;

32. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Remblai – Plan », planche G25, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

33. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Remblai – Coupes et détails – Feuille 1 de 2 », planche G26, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

34. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Remblai – Coupes et détails – Feuille 2 de 2 », planche G27, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

35. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Pentes de construction et cambrure – Coupes, profils et détails », planche G28, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

36. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue A2 et batardeau – Implantation, déboisement et excavation », planche G29, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

37. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Batardeau amont de la digue A2 – Plans et coupe », planche G30, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

38. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue A2 – Socle de béton – Profil et coupes », planche G31, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M^{me} Geneviève Landry, ing., Consortium RSW / SNC;

39. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue A2 – Injection de rideau – Profil », planche G32, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M^{me} Geneviève Landry, ing., Consortium RSW / SNC;

40. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue A2 – Remblai – Plan », planche G33, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

41. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue A2 – Remblai – Coupes et détails », planche G34, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

42. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes B2 et C2 – Implantation, déboisement et excavation », planche G35, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

43. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Batardeau aval de la digue B2 – Plans et coupes », planche G36, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

44. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue B2 – Socle de béton – Profil et coupe », planche G37, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M^{me} Geneviève Landry, ing., Consortium RSW / SNC;

45. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue B2 – Injection de rideau – Profil », planche G38, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M^{me} Geneviève Landry, ing., Consortium RSW / SNC;

46. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes B2 et C2 – Remblai – Plan », planche G39, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

47. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes B2 et C2 – Remblai – Coupes et détails », planche G40, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

48. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes A2 et B2 – Pentes de construction et cambrure – Coupes, profils et détail », planche G41, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

49. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Instrumentation – Plan », planche G42, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

50. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Instrumentation – Coupes », planche G43, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

51. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue A2 – Instrumentation – Plan et coupe », planche G44, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

52. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue B2 – Instrumentation – Plan et coupe », planche G45, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

53. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d'installation – Feuille 1 de 7 », planche G46, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

54. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 2 de 7 », planche G47, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

55. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 3 de 7 », planche G48, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

56. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 4 de 7 », planche G49, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

57. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 5 de 7 », planche G50, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

58. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 6 de 7 », planche G51, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

59. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 7 de 7 », planche G52, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

60. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails des fournitures », planche G53, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

61. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage et digues – Abri pour pilier d’observation – Plan, coupes et élévation », planche G54, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

62. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Accélérographes – Plans, coupes et détails », planche G55, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

63. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage – Déversoir de jaugeage – Plans, coupes et détails », planche G56, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

64. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Barrage et digues A2 et B2 – Arrangement en crête », planche G57, daté, signé et scellé le 18 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

65. Un devis technique intitulé « Aménagement hydroélectrique de la Romaine-2 – Fourniture de béton asphaltique pour les digues et le barrage de la Romaine-2 – Clauses techniques particulières – Lot n^o R2-06-11-4 – Addenda N », daté, signé et scellé le 28 février 2011 par M. Benoît Mathieu, ing., Consortium RSW / SNC;

66. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Implantation, déboisement et excavation – Plan », planche G23, daté, signé et scellé le 24 mars 2011 par M. Nicholas L’Ecuyer, ing., Consortium RSW / SNC;

67. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Remblai – Plan », planche G29, daté, signé et scellé le 24 mars 2011 par M. Nicholas L’Ecuyer, ing., Consortium RSW / SNC;

68. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Remblai – Coupes et détails », planche G30, daté, signé et scellé le 24 mars 2011 par M. Nicholas L’Ecuyer, ing., Consortium RSW / SNC;

69. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes D2 et E2 – Déversoirs de jaugeage – Plans et coupes – Feuille 1 de 2 », planche G41, daté, signé et scellé le 24 mars 2011 par M. Nicholas L’Ecuyer, ing., Consortium RSW / SNC;

70. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes D2 et E2 – Déversoirs de jaugeage – Plans et coupes – Feuille 2 de 2 », planche G42, daté, signé et scellé le 24 mars 2011 par MM. Nicholas L’Ecuyer; daté, signé et scellé le 31 mars 2011 par Robert St-Louis, ingénieurs, Consortium RSW / SNC;

71. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes D2, E2 et F2 – Déversoirs de jaugeage – Détails », planche G44, daté, signé et scellé le 24 mars 2011 par MM. Nicholas L’Ecuyer; daté, signé et scellé le 31 mars 2011 par Robert St-Louis, ingénieurs, Consortium RSW / SNC;

72. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Ouvrages de retenue à noyau asphaltique – Préparation des fondations », planche G5, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

73. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes D2, E2 et F2 – Préparation des fondations – Socle de béton et remblai – Détails », planche G6, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

74. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Ouvrages de retenue – Socle de béton et injection – Plan, coupes et détails », planche G7, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par MM. Bernard Gagné et Mark L. Adaszkiwicz, ingénieurs, Consortium RSW / SNC;

75. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Matériaux de remblai – Limites et courbes granulométriques spécifiées », planche G8, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

76. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Implantation, déboisement et excavation – Plan », planche G9, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

77. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Socle de béton – Profil et coupes », planche G10, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

78. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Injections de rideau – Profil », planche G11, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

79. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Remblai – Plan », planche G12, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

80. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Remblai – Coupes et détails », planche G13, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

81. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes D2 et E2 – Pieds de talus – Coupes et détails », planche G14, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

82. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Pentes de construction et cambrure – Coupes, détail et profils », planche G15, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

83. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue E2 – Implantation, déboisement et excavation – Plan », planche G16, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

84. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue E2 – Socle de béton – Profil et coupes », planche G17, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

85. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue E2 – Injections de rideau – Profil », planche G18, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

86. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue E2 – Remblai – Plan », planche G19, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

87. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue E2 – Remblai – Coupe et détails », planche G20, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

88. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue E2 – Pentes de construction et cambrure – Coupes, détail et profils », planche G21, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

89. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Stabilisation de la falaise en rive droite – Plan », planche G24, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

90. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Stabilisation de la falaise en rive droite – Coupes et détail », planche G25, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

91. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Socle de béton – Profil et coupes », planche G27, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

92. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Injections de rideau – Profil », planche G28, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Bernard Gagné, ing., Consortium RSW / SNC;

93. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Pentes de construction et cambrure – Coupes, détail et profil », planche G31, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

94. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Instrumentation – Plan », planche G32, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

95. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue E2 – Instrumentation – Plan », planche G33, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

96. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Instrumentation – Plan », planche G34, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

97. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Instrumentation – Coupes », planche G35, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

98. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 1 de 4 », planche G36, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

99. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 2 de 4 », planche G37, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

100. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 3 de 4 », planche G38, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

101. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails d’installation – Feuille 4 de 4 », planche G39, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

102. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Détails des fournitures », planche G40, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

103. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue F2 – Déversoir de jaugeage – Plans et coupes », planche G43, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par MM. Nicholas L’Ecuyer; daté, signé et scellé le 31 mars 2011 par Robert St-Louis, ingénieurs, Consortium RSW / SNC;

104. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Instrumentation – Pilier d’observation – Abris – Plan, coupes et élévation », planche G45, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M^{me} Corinne Bulota, ing., Consortium RSW / SNC;

105. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Dignes D2, E2 et F2 – Arrangement en crête », planche G47, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

106. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Banc d’essai – Instrumentation – Cellule de pression totale – Plan, profil et coupes », planche G48, daté, signé et scellé le 29 mars 2011 par M. Hugo Longtin, ing., Consortium RSW / SNC;

107. Un plan intitulé « Centrale de la Romaine-2 – Digue D2 – Mur de soutènement au pied du talus aval – Bétonnage et ferrailage – Plan, élévations et coupes », planche C1, daté, signé et scellé le 31 mars 2011 par M. Robert St-Louis, ing., Consortium RSW / SNC.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56162

Gouvernement du Québec

Décret 812-2011, 11 août 2011

CONCERNANT une autorisation à la Ville de Blainville d’exproprier une partie du lot 2 322 552 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE le 6 juillet 2010, le conseil municipal de la Ville de Blainville a adopté le Projet de règlement 1416-1 modifiant le règlement 1416 concernant l’adoption du plan d’urbanisme révisé 2009 de la Ville de Blainville afin de permettre le développement du projet du « Quartier Chambéry » dans le secteur de la Côte-Saint-Louis;

ATTENDU QUE ce règlement est entré en vigueur le 6 octobre 2010;

ATTENDU QUE ce règlement incorpore notamment au plan d’urbanisme un Programme particulier d’urbanisme du « Quartier Chambéry » qui prévoit, entre autres, la création d’une place publique appelée Place de la Savoie;

ATTENDU QUE pour la construction de cette place et aux fins de réserve foncière, la Ville de Blainville entend acquérir, par voie d’expropriation, certains immeubles dont notamment une partie du lot 2 322 552 du cadastre du Québec d’une superficie de 20 245,2 mètres carrés appartenant à la Société de développement spirituel, et ce, tel qu’il appert de la résolution n^o 2010-08-745 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Blainville le 24 août 2010;

ATTENDU QUE la Société de développement spirituel est une personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) à des fins religieuses;

ATTENDU QU’en vertu de l’article 571 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le conseil d’une municipalité ne peut sans l’autorisation du gouvernement prendre, par voie d’expropriation, les propriétés possédées ou occupées notamment par des institutions ou corporations religieuses;